Informations de base	
2025/0077(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure terminée
Règlement sur les exigences de fonds propres (CRR): établissements de crédit en ce qui concerne les exigences applicables aux opérations de financement sur titres conformément au ratio de financement stable net Modification Règlement 2013/0575 2011/0202(COD) **Subject** 2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.04 Banques et crédit 2.50.10 Surveillance financière	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	